

La Révolution Française



Le temps des bouleversements (1789-1791)

A
T
E
L
I
E
R

1

Élève

Dossier réalisé
par
Dominique Gamache,
Mireille Grais

Conception graphique
Lisbeth Porcher

Les trois premières années de la Révolution correspondent à une période d'intenses bouleversements qui marquent une rupture avec l'Ancien Régime. De quelle façon?

I - Réorganisation administrative

PROCÈS-VERBAL D'ÉLECTION DE LA MUNICIPALITÉ DE RIS,

Constituée le 11 Janvier 1790, en vertu des Décrets de l'Assemblée Nationale, des 14 & 29 Décembre 1789.

AUJOURD'HUI, onze janvier mil sept cent quatre-vingt-dix, onze heures trois quarts du matin, Nous Jean-Thomas Gorfat, Notaire du Roi en la ville, prévôté & châtellenie royale de Corbeil, soussigné, à la réquisition des sieurs ci-après nommés, nous nous sommes transportés au village de Ris, & avec les témoins ci-après nommés, en l'église paroissiale dudit lieu, où étant, sont comparus Messire Pierre Galopin de la Mazure, Prêtre, Curé de la paroisse de Ris; sieurs Pierre Petit père, marchand Épicier; Nicolas Séjourné, ancien Boucher; Pierre Moutié père; Marc-Antoine Audebert, maître Serrurier; Pierre Bidault, maître Vitrier; Philippe Marchandise, maître Bourrelier; Louis-Henri Bertin, Claude Bertin, Charles Bertin, tous trois Vignerons; Louis Carré, Entrepreneur de terrasses; Étienne Robert, Tonnelier; Louis-Charles-Nicolas-Emmanuel Lescotier, Marchand & Procureur Fiscal de la Prévôté

A ij

Procès verbal d'élection pour la municipalité de Ris.

DAPM91 - PBR/1203

(4)
de cette paroisse de Ris; Antoine Mormont, Menuisier; Philippe Sevin, Vigneron; Pierre Laroche, Aubergiste, tous anciens Marguilliers de la paroisse dudit lieu de Ris; Nicolas Marchand, Directeur de la poste aux lettres; Mathurin Mativet, maître Charpentier; Joseph Mestron, maître Menuisier; Louis Michaud, Boulanger; Pierre-Nicolas Quatre-homme, Maréchal; Jacques Baudet, marchand Boucher; Jean-Baptiste Damin, maître Chapelier; Alexandre Brigaudin, Passeur du bac; Nicolas Audebert, Journalier; Pierre Prin, Bourrelier; Jean Mien, Scieur-de-long; Jean-Louis Mangeon, Journalier; Nicolas-Barthélemi, aussi Journalier; Louis Ruelle, Journalier, Pierre Tumsot, Marchand de vin en gros; Pierre-Nicolas Moutier fils,

[...] Suit la liste des Membres de la Municipalité.

MM. MARCHAND, Maire.

PETIT père, } Membres du Corps
LAROCHÉ, } municipal.

MESTRON, }
BIDAULT, }
MARCHANDISE, } Notables.
MORMOND, }
ALLAND, }
BEZAULT, }

MICHAUT, Procureur de la Commune.

De l'Imprimerie de MOUTARD, rue des Mathurins. 1790.

🍃 Relevez la profession des élus ?

🍃 Quel est le nom et la profession du maire ?

🍃 Où se déroule l'élection ?

Les premières élections municipales ont lieu durant l'hiver 1789-1790. Pour la première fois, la souveraineté populaire s'applique localement.

Comment sont désignés les citoyens qui votent ?

27

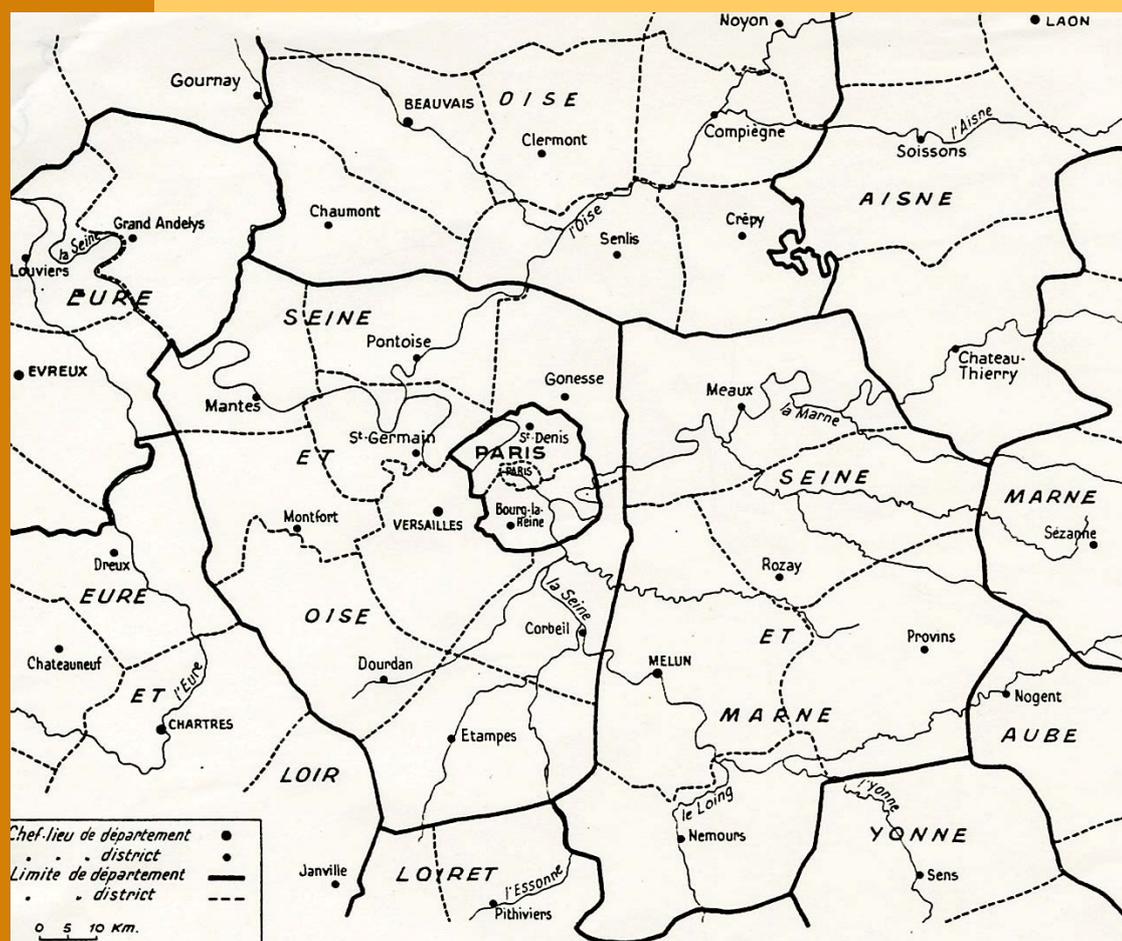
Citoyens actifs de la Communauté de Brouy

1	Theodor Marodon	actif
2	Pierre gueston	actif
3	François Bonleup habitant	actif
4	François Bonleup le jeune	actif (collecteur en 1790)
5	Laurent amiard	actif
6	Estienne Dijon	actif
7	Michel Richard	actif
8	Louis Bozju	actif
9	Jean Bonleup	actif
10	Jean Gaussette	actif
11	Médard Briehard	actif (collecteur en 1790)
12	Jean hurousem	actif
13	François Richard	actif
14	Pierre vasse	actif
15	Charles Daguette	actif
16	Mathurin Duchon	actif
17	Estienne Penot	actif
18	Sebastien Marchois	actif
19	Germain vasse	actif
20	Germain vasse	actif

Registre de délibérations
du conseil municipal de Brouy
DAPM91 - 1D1

Le décret du 14 décembre 1789 organise le nouveau système électoral. Il distingue les citoyens actifs des citoyens passifs exclus du vote. (Il s'agit des femmes, des jeunes de moins de 25 ans et ceux qui ne paient pas un impôt direct, égal à 3 journées de travail (25 citoyens actifs sur 200 citoyens à Brouy)). Le suffrage est censitaire.

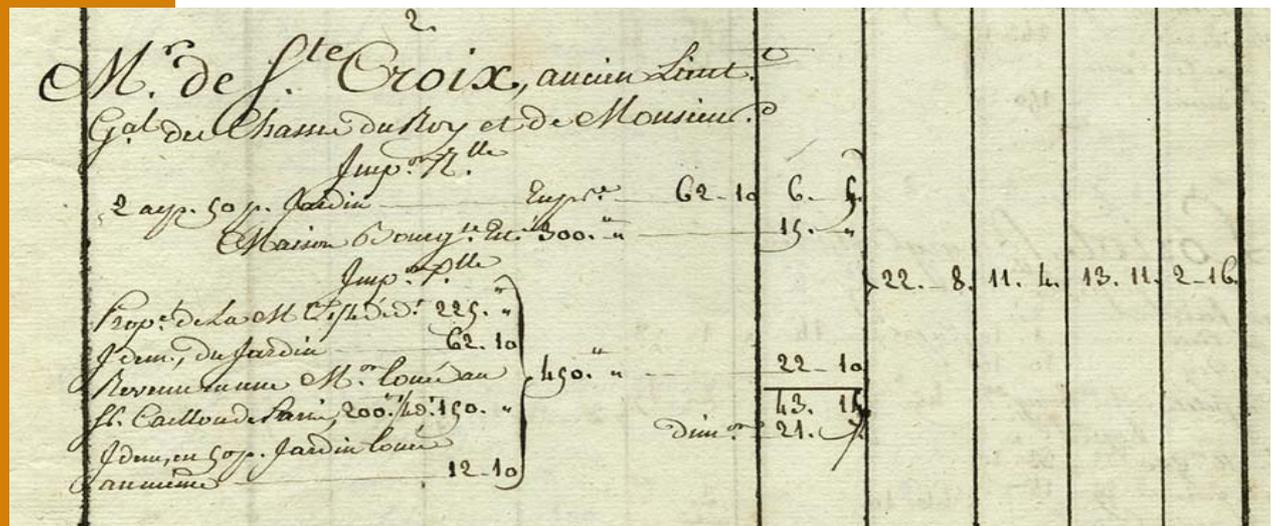
Un nouveau découpage administratif



Histoire de Paris et de l'Île-de-France,
Mollat, carte.
DAPM91

- Retrouvez les limites du département de Seine-et-Oise et repassez les en rouge.
- Retrouvez les limites des districts et repassez-les en vert.
- Quel est le chef-lieu du département de Seine-et-Oise ?
- Quels sont les chefs-lieux de districts ?

L'Assemblée nationale veut reconstruire le découpage administratif du territoire sur des bases simples, rationnelles, uniformes et décentralisées. Elle supprime tous les cadres administratifs de l'Ancien Régime (généralités, élections, bailliages) et en crée des nouveaux (départements, districts, cantons et communes).



Minute du rôle de la taille pour les anciens privilégiés à Montgeron, 1790.
DAPM91 - C/18

📌 Relevez le nom, la profession des anciens privilégiés désormais inscrits sur le rôle de la taille et les ordres d'Ancien Régime auxquels ils appartiennent (clergé, noblesse ou tiers État)? Voir les documents pages 4 et 5.

NOM				
PROFESSION				
ORDRE				

Conformément à la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen d'août 1789, l'égalité de tous face à l'impôt est mise en application avec la suppression des privilèges fiscaux de la noblesse et du clergé. Les anciens privilégiés doivent désormais payer la taille.

DISTRICT DE CORBEIL.

N^o. 17.

VENTE DE DOMAINES NATIONAUX.

DESIGNATIONS DES BIENS.	SITUATION DES BIENS.		PRIX DES B A U X.	MONTANT DE L'ÉVALUATION SUIVANT LES CLASSES OU DE L'ESTIMATION.	OFFRES DES SOUSSIONNAIRES.
	CANTONS.	MUNICIPALITÉS.			
<i>Biens du Prioué d'Athis.</i> 1 ^o . Un arpent dix-sept perches dix pieds de terre & un arpent vingt-deux perches dix pieds de vignes au terroir d'Athis, en six pièces, estimés douze cent livres	VILLENEUVE- ST.-GEORGES.	Athis.	1200	1200
<i>Biens de l'Archevêché de Paris.</i> 2 ^o . Trente-quatre arpens quatre-vingt-trois perches treize pieds de terre, terroirs de Mons & Athis, en quatre pièces; estimés douze mille cent livres	IDEM.	Mons & Athis.	12,100	12,100
<i>Biens des Blancs-Manteaux.</i> 3 ^o . Trois arpens vingt perches de terres labourables, terroir d'Athis, en cinq pièces; estimés huit cent liv.	IDEM.	Idem.	800	800
<i>Biens des Cillins de Marcouffy.</i> 4 ^o . Une petite Maison & ses dépendances, située à Fay, Paroisse de Lamoignon, occupée par le sieur Aque- tat, garde des bois de Marcouffy; estimés quatre cent livres. Quatre-vingt arpens de terres labourables au terroir dudit lieu, en une pièce, estimés quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-six livres dix sols	MONTLHÉRY.	Lamoignon.	400	400
<i>Biens de la Cure de Pleffis-le-Comte.</i> 5 ^o . Trois arpens quarante-deux perches au terroir de Bondoufle; estimés onze cent cinquante-cinq livres.	CORBEIL.	Bondoufle.	1155	1155
<i>Biens du Chapitre de Lamoignon.</i> 6 ^o . Une Maison, située à Lamoignon, rue St-Merry, occupée par M. Thibault, consistant en un rez-de- chaussée, premier étage & grenier sur le tout, cellier dessous la salle, cour devant, jardin derrière, basse- cour sur la gauche en entrant; estimée quatre mille neuf cent livres	MONTLHÉRY.	Corbeil.	4900	4900

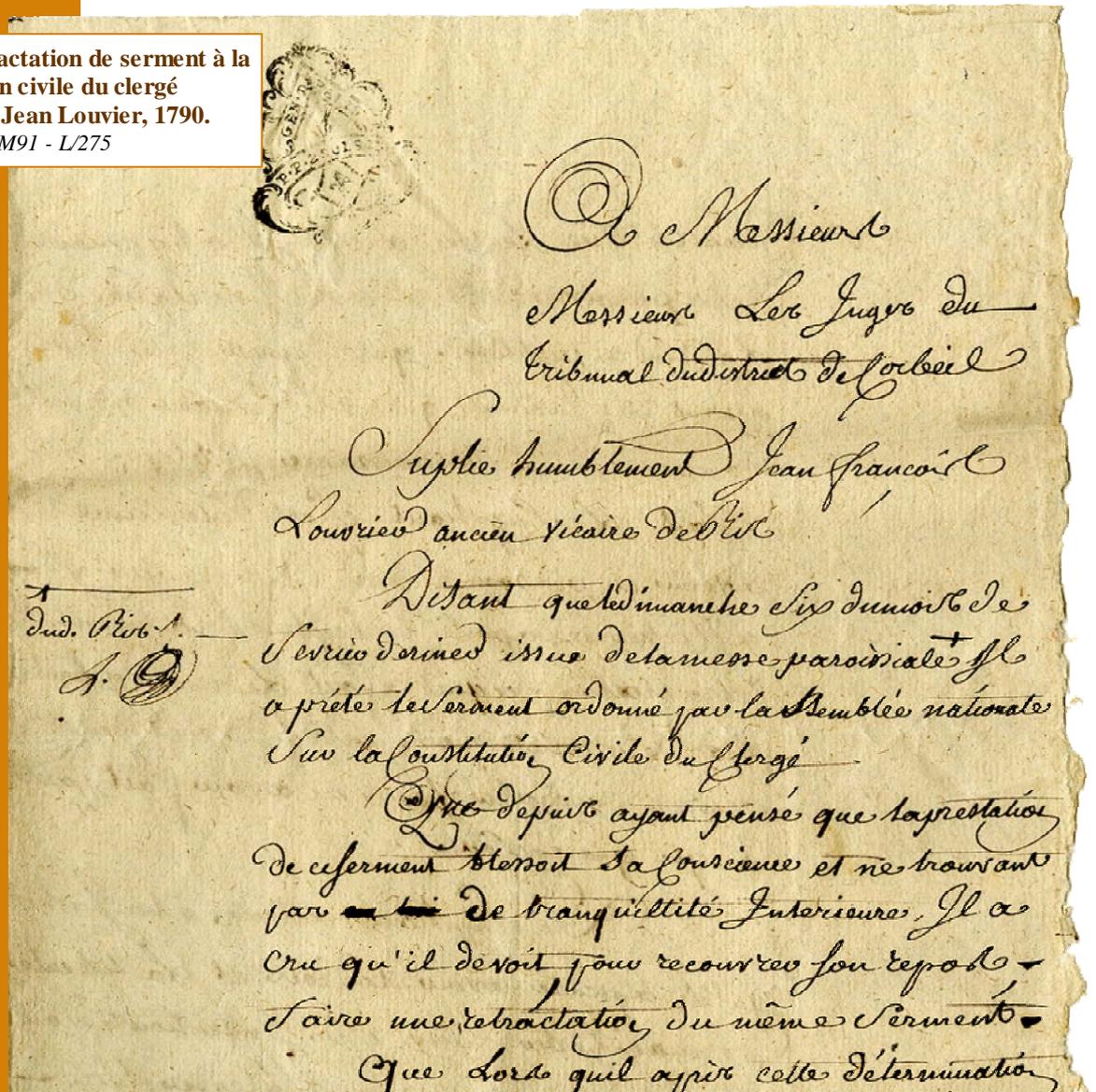
Vente des biens du clergé, affiche, 1791.
DAPM91 - 1J18/10

- ✎ À quel type de population appartient les biens mis en vente ?
- ✎ À qui revient le fruit de la vente ?

En 1789, l'Assemblée nationale décide la confiscation puis la vente des biens du clergé pour combler le déficit financier de la monarchie. Cette vente connaît tout de suite un grand succès.

IV - Naissance de la constitution civile du clergé

Prestation et rétractation de serment à la constitution civile du clergé par le vicaire Jean Louvier, 1790.
DAPM91 - L/275



À Messieurs
Messieurs Les Juges du
Tribunal d'Instruction de Solesmes

Supplé humblement Jean François
Louvrier ancien vicaire de St. Etienne

Ditant que ledit dimanche six d'août de
l'année dernière issue de la messe paroissiale il
a prêté le serment ordonné par l'Assemblée nationale
sur la Constitution Civile du Clergé

Qu'il depuis ayant pensé que la prestation
de ce serment blessait sa conscience et ne trouvant
par ~~ce~~ de tranquillité Intérieure, Il a
cru qu'il devoit pour recourir son esprit
faire une rétractation du même serment
Que lors qu'il après cette détermination

Dud. P. 1790
A. G.

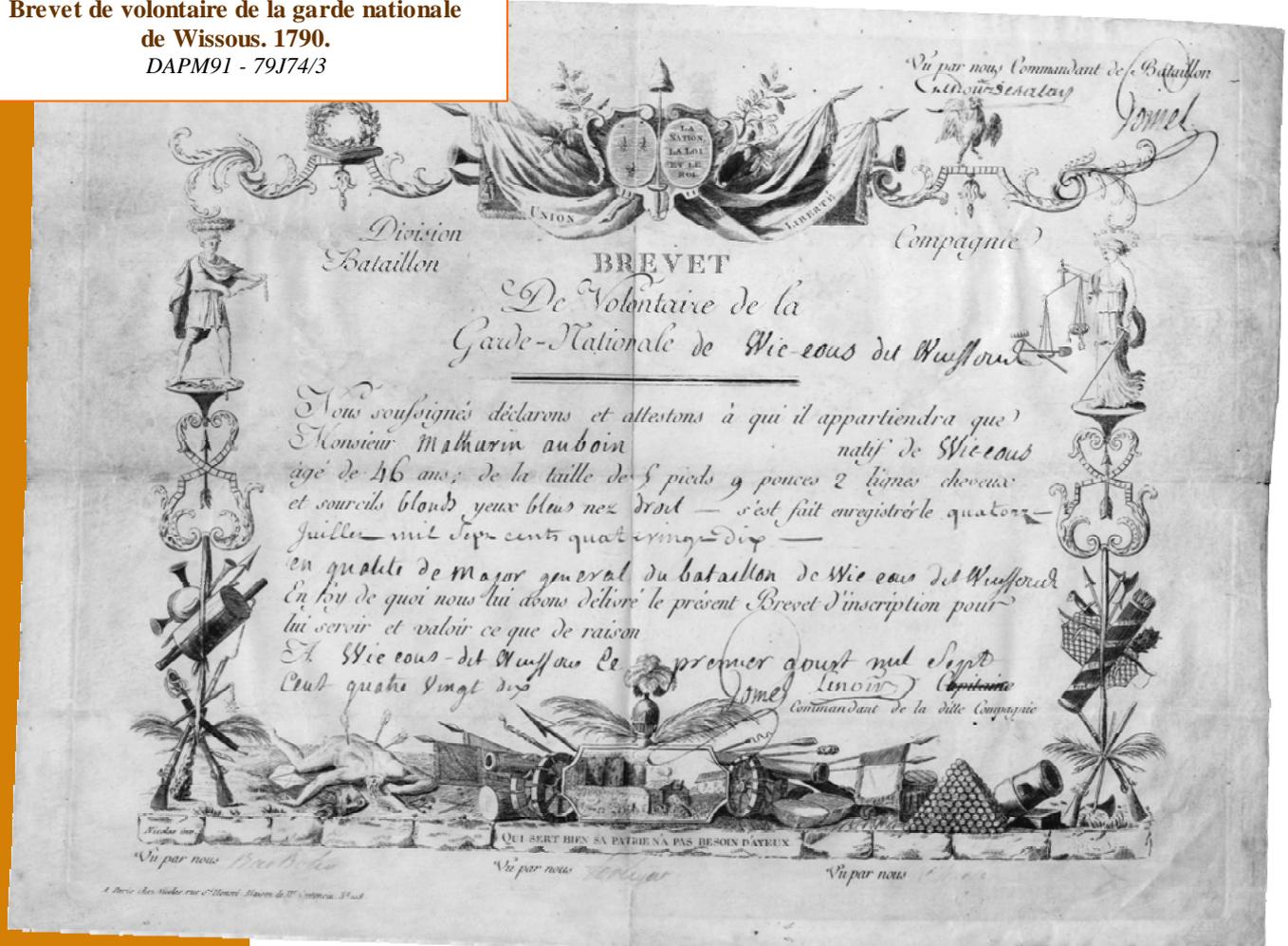
✍ Quand le prêtre a-t-il prêté serment ?

✍ Pourquoi se rétracte-t-il finalement ?

Le 12 juillet 1790, l'Assemblée nationale vote la constitution civile du clergé .
Elle place « l'Église de France » sous l'autorité de l'État : les prêtres sont élus, deviennent des fonctionnaires payés par l'État et doivent prêter serment de fidélité.
Cette constitution, que le pape condamne, inquiète et divise.
De nombreux curés essonniers sont « jureurs » mais certains refusent ou reviennent sur leur serment (ce sont les réfractaires).
Cette situation provoque une rupture entre l'Église et les révolutionnaires.

V - Naissance de la Garde nationale

Brevet de volontaire de la garde nationale
de Wissous. 1790.
DAPM91 - 79J74/3



✍ Comment se nomme le détenteur du brevet ?

✍ À quelle date s'est-il fait enregistrer ?

✍ L'encadrement décoré met en évidence les symboles de la France nouvelle. Dites à quel évènement fait référence le château fort représenté en bas entouré de canons avec une pyramide de boulets ?



- ✓ Quel mot nouveau apparaît dans la devise tout en bas du brevet ?
- ✓ Que représente le personnage avec la balance, en haut à droite du brevet ?
- ✓ Que symbolise l'esclave romain qui présente des chaînes brisées, en haut à gauche du brevet ?
- ✓ Quels sont en haut les symboles de la France nouvelle ?



- ✓ En haut du brevet il y a deux tablettes :
 - Que peut-on lire sur la tablette droite ?
 - Que représentent les symboles de la tablette gauche ?
 - Pourquoi ces tablettes sont-elles côte à côte en 1790 ?

À partir de juillet 1789, se constituent les gardes nationales afin d'assurer la police intérieure et de maintenir l'ordre public.

La garde nationale de Paris est chargée de veiller à la sécurité publique et d'éviter tous les débordements populaires.

Le décret du 12 juin 1790 réserve aux seuls citoyens actifs le droit d'être gardes nationaux. Ils doivent s'équiper et s'habiller à leurs frais.

Un brevet est alors délivré au « citoyen soldat ».

VI - Fête de la Fédération

Fête
Fédération

Ce jourd'hui quatorze juillet mil sept cents quatre
vingt Dix, Six heures du matin en l'exécution de
l'arrêt de l'Assemblée nationale il a été célébré en
l'église de la paroisse de Fontenay Levicomte la
Fête de l'Auguste Cérémonie de la Fédération nationale
qui a été annoncée la veille au son du tambour

Le Corps municipal et la garde nationale sous les
ordres du Sieur Corfel Commandant ainsi que la
Commune ont assisté à cette cérémonie qui a
commencé par la procession et qui a été suivie
d'une grande messe et l'après midi la redresse
et l'adieu le lendemain avec procession, fait et
arrêté par nous maires et officiers municipaux
A procureur de la Commune ledit jour et mois
et au cy dessus tout la minute est faite en notre
presse et
enregistré sur le registre de la municipalité dudit
Fontenay Levicomte le quatorze juillet mil sept cents
quatre vingt Dix, et ont signé Le Commanant
l'ancien officier et Nicolas Dupont membres et
Guignard procureur de la Commune

Messieurs Presses

Fête de la Fédération, 1790.
DAPM91 - L/176

- 👉 Quand et où la fête a-t-elle lieu ?
- 👉 Que célèbre-t-elle ?
- 👉 En quoi consiste-t-elle ?



**Fête de la Fédération à Paris,
gravure, 1790.**
DAPM91 - 4Fi/29



**Garde national et fédéré,
gravure, 1790.**
DAPM91 - 4Fi/164

La fête de la Fédération se tient au Champ de mars à Paris et dans les nouvelles municipalités. Le 14 juillet 1790 est la première fête nationale de la Révolution. Elle inaugure une longue série de manifestations civiques révolutionnaires qui associent dans les nouvelles municipalités élues toute la population avec serments, discours, cortèges et repas « fraternels ».

Table de concordance des calendriers républicain et grégorien

Années Mois républicains	An I 1792 - 1793	An II 1793 - 1794	An III 1794 - 1795	An IV 1795 - 1796	An V 1796 - 1797	An VI 1797 - 1798	An VII 1798 - 1799	An VIII 1799 - 1800	An IX 1800 - 1801	An X 1801 - 1802	An XI 1802 - 1803	An XII 1803- 1804	An XIII 1804 - 1805	An XIV 1805
01 Vendémiaire 15 Vendémiaire	22 sept. 1792 06 oct. 1792	22 sept. 1793 06 oct. 1793	22 sept. 1794 06 oct. 1794	23 sept. 1795 07 oct. 1795	22 sept. 1796 06 oct. 1796	22 sept. 1797 06 oct. 1797	22 sept. 1798 06 oct. 1798	23 sept. 1799 07 oct. 1799	23 sept. 1800 07 oct. 1800	23 sept. 1801 07 oct. 1801	23 sept. 1802 07 oct. 1802	23 sept. 1803 08 oct. 1803	23 sept. 1804 07 oct. 1804	23 sept. 1805 07 oct. 1805
01 Brumaire 15 Brumaire	22 oct. 1792 05 nov. 1792	22 oct. 1793 05 nov. 1793	22 oct. 1794 05 nov. 1794	23 oct. 1795 06 nov. 1795	22 oct. 1796 05 nov. 1796	22 oct. 1797 05 nov. 1797	22 oct. 1798 05 nov. 1798	23 oct. 1799 06 nov. 1799	23 oct. 1800 06 nov. 1800	23 oct. 1801 06 nov. 1801	23 oct. 1802 06 nov. 1802	24 oct. 1803 07 nov. 1803	23 oct. 1804 06 nov. 1804	23 oct. 1805 06 nov. 1805
01 Frimaire 15 Frimaire	21 nov. 1792 05 déc. 1792	21 nov. 1793 05 déc. 1793	21 nov. 1794 05 déc. 1794	22 nov. 1795 06 déc. 1795	21 nov. 1796 05 déc. 1796	21 nov. 1797 05 déc. 1797	21 nov. 1798 05 déc. 1798	22 nov. 1799 06 déc. 1799	22 nov. 1800 06 déc. 1800	22 nov. 1801 06 déc. 1801	22 nov. 1802 06 déc. 1802	23 nov. 1803 07 déc. 1803	22 nov. 1804 06 déc. 1804	23 nov. 1805 06 déc. 1805
01 Nivôse 15 Nivôse	21 déc. 1792 04 janv. 1793	21 déc. 1793 04 janv. 1794	21 déc. 1794 04 janv. 1795	22 déc. 1795 05 janv. 1796	21 déc. 1796 04 janv. 1797	21 déc. 1797 04 janv. 1798	21 déc. 1798 04 janv. 1799	22 déc. 1799 05 janv. 1800	22 déc. 1800 05 janv. 1801	22 déc. 1801 05 janv. 1802	22 déc. 1802 05 janv. 1803	23 déc. 1803 06 janv. 1804	22 déc. 1804 05 janv. 1805	22 déc. 1805
01 Pluviôse 15 Pluviôse	20 janv. 1793 03 fév. 1793	20 janv. 1794 03 fév. 1794	20 janv. 1795 03 fév. 1795	21 janv. 1796 04 fév. 1796	20 janv. 1797 03 fév. 1797	20 janv. 1798 03 fév. 1798	20 janv. 1799 03 fév. 1799	21 janv. 1800 04 fév. 1800	21 janv. 1801 04 fév. 1801	21 janv. 1802 04 fév. 1802	21 janv. 1803 04 fév. 1803	22 janv. 1804 05 fév. 1804	21 janv. 1805 04 fév. 1805	
01 Ventôse 15 Ventôse	19 fév. 1793 05 mars 1793	19 fév. 1794 05 mars 1794	19 fév. 1795 05 mars 1795	20 fév. 1796 05 mars 1796	19 fév. 1797 05 mars 1797	19 fév. 1798 05 mars 1798	19 fév. 1799 05 mars 1799	20 fév. 1800 06 mars 1800	20 fév. 1801 06 mars 1801	20 fév. 1802 06 mars 1802	20 fév. 1803 06 mars 1803	21 fév. 1804 06 mars 1804	21 fév. 1805 06 mars 1805	
01 Germinal 15 Germinal	21 mars 1793 04 avril 1793	21 mars 1794 04 avril 1794	21 mars 1795 04 avril 1795	21 mars 1796 04 avril 1796	21 mars 1797 04 avril 1797	21 mars 1798 04 avril 1798	21 mars 1799 04 avril 1799	22 mars 1800 05 avril 1800	22 mars 1801 05 avril 1801	22 mars 1802 05 avril 1802	22 mars 1803 05 avril 1803	22 mars 1804 05 avril 1804	22 mars 1805 05 avril 1805	
01 Floréal 15 Floréal	20 avril 1793 04 mai 1793	20 avril 1794 04 mai 1794	20 avril 1795 04 mai 1795	20 avril 1796 04 mai 1796	20 avril 1797 04 mai 1797	20 avril 1798 04 mai 1798	20 avril 1799 04 mai 1799	21 avril 1800 05 mai 1800	21 avril 1801 05 mai 1801	21 avril 1802 05 mai 1802	21 avril 1803 05 mai 1803	21 avril 1804 05 mai 1804	21 avril 1805 05 mai 1805	
01 Prairial 15 Prairial	20 mai 1793 03 juin 1793	20 mai 1794 03 juin 1794	20 mai 1795 03 juin 1795	20 mai 1796 03 juin 1796	20 mai 1797 03 juin 1797	20 mai 1798 03 juin 1798	20 mai 1799 03 juin 1799	21 mai 1800 04 juin 1800	21 mai 1801 04 juin 1801	21 mai 1802 04 juin 1802	21 mai 1803 04 juin 1803	21 mai 1804 04 juin 1804	21 mai 1805 04 juin 1805	
01 Messidor 15 Messidor	19 juin 1793 03 juillet 1793	19 juin 1794 03 juillet 1794	19 juin 1795 03 juillet 1795	19 juin 1796 03 juillet 1796	19 juin 1797 03 juillet 1797	19 juin 1798 03 juillet 1798	19 juin 1799 03 juillet 1799	20 juin 1800 04 juillet 1800	20 juin 1801 04 juillet 1801	20 juin 1802 04 juillet 1802	20 juin 1803 04 juillet 1803	20 juin 1804 04 juillet 1804	20 juin 1805 04 juillet 1805	
01 Thermidor 15 Thermidor	19 juillet 1793 02 août 1793	19 juillet 1794 02 août 1794	19 juillet 1795 02 août 1795	19 juillet 1796 02 août 1796	19 juillet 1797 02 août 1797	19 juillet 1798 02 août 1798	19 juillet 1799 02 août 1799	20 juillet 1800 03 août 1800	20 juillet 1801 03 août 1801	20 juillet 1802 03 août 1802	20 juillet 1803 03 août 1803	20 juillet 1804 03 août 1804	20 juillet 1805 03 août 1805	
01 Fructidor 15 Fructidor	18 août 1793 01 sept. 1793	18 août 1794 01 sept. 1794	18 août 1795 01 sept. 1795	18 août 1796 01 sept. 1796	18 août 1797 01 sept. 1797	18 août 1798 01 sept. 1798	18 août 1799 01 sept. 1799	19 août 1800 02 sept. 1800	19 août 1801 02 sept. 1801	19 août 1802 02 sept. 1802	19 août 1803 02 sept. 1803	19 août 1804 02 sept. 1804	19 août 1805 02 sept. 1805	
5eme jour Complémentaire	21 sept. 1793	21 sept. 1794	21 sept. 1795	21 sept. 1796	21 sept. 1797	21 sept. 1798	21 sept. 1799	22 sept. 1800	22 sept. 1801	22 sept. 1802	22 sept. 1803	22 sept. 1804	22 sept. 1805	
6eme jour complémentaire			22 sept. 1795				22 sept. 1799				23 sept. 1803			